



INSTRUCTION DE COURSE « DUO DEMI CLE 2017 »

Prescription FFVoile:

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.



Nom de l'épreuve : DUO DEMI CLE 2017

Dates complètes : Vendredi 28 Avril 2017 - Dimanche 30 Avril 2017

Lieu: PORT-LOUIS (56290)

Autorité Organisatrice : Association Atlantic Course Au Large avec le soutien du Comité Nautique du Pays de Lorient, du Club Nautique de Port Louis et de l'UNCL

Préambule :

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice et fournir leur date /heure d'arrivée à Port Louis, avant le 28/4 18H, date de clôture des inscriptions. Les contrôles des équipements de sécurité seront planifiés et affichés sur le site de l'organisation et au PC Course à partir du Mercredi 26/4 à 10H

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant la mention « Compétition » et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Une licence de Voile Française pourra être délivrée à tout concurrent étranger.

Il est possible de prendre une licence française auprès du club FFVoile, CNPL (Comité Nautique du Pays de Lorient).

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la FFVoile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge IRC





1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règles de classe "IRC 2017" pour les bateaux classés en IRC. Les bateaux sont équipés avec l'équipement de sécurité suivant la Division 240 paru au journal officiel
- 1.5 Le règlement du Championnat Atlantique en Double IRC 2017 de l'UNCL, pour les bateaux inscrits à ce championnat
- 1.6 <u>Bateaux admis</u>: Cette régate est ouverte aux bateaux de la classe IRC Les équipages sont constitués de 2 personnes
- 1.7 Navigation nocturne: Entre 21h00 le 29 Avril 2017 et 7h00 le 30 Avril 2017 les feux réglementaires de navigation doivent être allumés (une avarie de l'installation ne peut être invoquée pour se soustraire à cette obligation) et les règles 10 à 19 de l'ISAF ne s'appliquent plus entre les bateaux en course. Elles sont remplacées par la partie « B » section 2 du RIPAM (COLREG).
- 1.8 Identification des bateaux :

Chaque bateau est identifié par :

- Un numéro de voile.
- Un cagnard (remis par ACL). Les concurrents devront le porter sur Bâbord . Celui-ci sera fixé sur la filière haute en avant du balcon arrière Tribord du 29 Avril 2017 12h00 au 30 Avril 2017 après l'arrivée. Ce cagnard devra être remis à l'organisation lors du pointage après arrivée.
- 2 pavillons dans le pataras fournis par l'organisateur (les pavillons seront remis à l'organisateur lors de l'émargement arrivée).
- 1.9 Publicité:
 - L'épreuve "Duo Demi Clé 2017 " est classée en catégorie "5A" (art 20 du règlement ISAF code de publicité),
- 1.10 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel dont l'emplacement est situé au PC Course, salle de la Citadelle de la capitainerie de Port Louis.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 12H00 le samedi 29 avril 2017.





4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 **Les signaux faits à terre** sont envoyés depuis le mât de pavillons situé sur la terrasse devant le PC Course à la Capitainerie de port Louis.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40.

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1 La course est prévue selon le programme :

Vendredi 28 Avril 2017

14H à 18H: Confirmation des inscriptions à la capitainerie, contrôles de Jauge

éventuel, contrôles de sécurité selon planning affiché au PC Course et site

ACL

Remise des cagnards et des pavillons avec versement d'une caution.

17H Remise des IC

18H Tous les bateaux doivent être présents à Port Louis

18H30: Pot de bienvenue, lancement de la course chez Demi Clé 1 bd compagnie

des indes 56290 Port Louis

19H30 : Contrôle des feux des navires (jusqu'à 22h00)

Samedi 29 Avril 2017

8H30 et 9H: réveil musculaire sous le chapiteau

à partir de 9H00

De 9h à 12h00 : Confirmation des inscriptions à la capitainerie, et contrôles de sécurité

(Fin) selon planning affiché

11H 00 : présentation de l'Osthéopathie

12h00: Briefing skippers et prévisions Météo à la Capitainerie, suivi de la

distribution des paniers repas aux concurrents

de 13H00 à 14H00 Emargement des concurrents

14h00 : Sortie du Port



16h00: Mise à disposition du Comité de course pour le départ d'un parcours semi-

hauturier de 100 milles en Bretagne Sud pour IRC

Dimanche 30 Avril 2017

8h00 - 13H: Arrivée des bateaux - émargement au PC course et dépôt des cagnards et

des pavillons

Collation puis repas de 9H à 14H sous le chapiteau

15h00 Remise des prix à la capitainerie

5.2 Nombre de course :

1 course du samedi 29 Avril 2017 au dimanche 30 Avril 2017.

5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course, Samedi 29 Avril 2017 à 16h00

6 PAVILLONS DE CLASSE

Les bateaux en course arboreront dans leur pataras (ou bastaque ou autre dispositif à l'arrière) les pavillons définis par l'organisation (CNPL) : Uship et CNPL

En cas d'abandon, le pavillon de course ne sera plus arboré.

7 ZONES DE COURSE

La zone de course du parcours hauturier d'environ 100 milles se situe entre la pointe de Penmarc'h et le plateau du four à l'est d' Hoëdic (Bretagne Sud).

8 LES PARCOURS

8.1 Description des parcours :

> Les parcours sont décrits en Annexe "PARCOURS" en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ou contournée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à 8.2 effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Le parcours à effectuer est indiqué sur le tableau situé à l'arrière du bateau Comité de Course.

8.3 Parcours Côtiers:

> Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

Pour information : Voir cartes de navigation du SHOM





7031 : De l'île de Penfret au Plateau des Birvideaux - Abords de Lorient

7032 : De l'Île de Groix à Belle-Ile - Abords de Lorient

7067 : De la Chaussée de Sein à Belle-Ile 7068 : De Quiberon au sable d'Olonne

46 : De la Pointe de Penmarch à la Pointe de Trévignon





8.4 Pointage officiel:

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque.

Les concurrents devront obligatoirement se signaler par VHF lors de leur passage dans le 180° du sémaphore du Talud, pour des raisons de sécurité, si le parcours retenu passe par la côte sud de Belle île.

Chaque bateau devra indiquer dans son livre de bord l'heure du passage à chaque marque, ainsi que les numéros de voile du bateau qui le précède et qui le suit.

9 MARQUES

- 9.1 Les marques de parcours sont les suivantes : Balisage et marques identifiées dans la description des différents parcours (voir annexes parcours).
- 9.2 Marque de départ : bouée cylindrique Blanche Conseil Départemental.
- 9.3 Bouée de dégagement : cylindrique jaune Demi Clé.
- 9.4 Marque d'arrivée : bouée du chenal bâbord "A8".

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe Zone de course.

11 LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ,
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 20 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 11.3 Le pavillon de série sera le pavillon CNPLorient pour les concurrents IRC
- 11.4 Procédure de départ :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	PAVILLON DE SERIE
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, U ou Noir Un signal sonore	4	P I Z
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	P I Z
Départ	Amené du pavillon de classe Un signal sonore	0	PAVILLON DE SERIE





- 11.5 Quand un **bateau viseur** se tient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. A partir de son signal préparatoire, aucun bateau de concurrent ne doit passer entre ce bateau et la marque de départ y compris pour revenir prendre le départ conformément à RCV 30.1.
- 11.6 Rappel individuel: Selon RCV 29.1.
- 11.7 Rappel général : Selon RCV 29.2. Après un Rappel Général, le 1^{er} substitut sera affalé dans un délai raisonnable.

12 L'ARRIVEE

- 12.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée (voir §9).
 - Le pavillon "BLEU" indique que la ligne d'arrivée est en place et ouverte.
- Tout concurrent doit se signaler une heure avant son arrivée estimée auprès du Comité de Course, par tout moyen à disposition, VHF, téléphone Portable (numéro 06 18 41 75 86 ou 06 20 36 64 36).
 - Au passage de la ligne d'arrivée, le bateau devra utiliser les moyens nécessaires pour se faire pointer (VHF, passage rapproché du pointeur) sous peine de non classement.
- 13.3 Le parcours peut être réduit à toute marque : La ligne d'arrivée est définie par un bateau arborant le pavillon "5" et la marque de parcours (voir annexes "Parcours").

13 SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 13.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 1H à la disqualification.
- 13.3 La pénalité de remplacement pour une infraction à la RCV 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 4H à la disqualification.
- 13.4 La pénalité de remplacement pour une infraction à la RCV 28.1 Définition de "prendre le départ" pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 4H à la disqualification.
- Pour un non fonctionnement des feux de navigation (voir §1.7), un bateau pourra, après instruction, être sanctionné par une pénalité de 2H.

14 TEMPS LIMITES

Les bateaux manquant à finir lors de la fermeture de la ligne d'arrivée à 14H00 le Dimanche 30 Avril 2017 seront classés DNF. *(Modification des RCV A4 et A5)*



15 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC Course. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 15.2 Pour chaque bateau, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ai fini la course.
- 15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes après l'arrivée du dernier, ou après l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties prenantes ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est situé au PC Course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 15.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 15.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritus
 - Communication radio et téléphone
- 15.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
 - a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

16 CLASSEMENT

- 16.1 Le classement de la Duo Demi Clé 2017 Pour les IRC rentre en compte dans le classement officiel annuel du championnat Atlantique IRC Double de l'UNCL
- 16.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 16.3 Un challenge "LECLERC RIANTEC" récompensera spécifiquement le 1er bateau en temps réel ayant fini le parcours de la DUO DEMI-CLE.

17 REGLES DE SECURITE

17.1 Un émargement "Départ" est prévu le samedi 29 Avril à partir de 12H30 après le





Briefing à la Capitainerie de Port Louis

Un émargement retour avec remise de cagnards et pavillons est prévu le dimanche 30 avril après l'arrivée au ponton au PC Course de la Capitainerie.

17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible, et s'assurer de la bonne réception de sa situation et de ses intentions par relais radio des participants jusqu'à la bonne réception du bateau accompagnateur, et obligatoirement par téléphone à la Direction de course au 06 20 36 64 36 ou 06 18 41 75 86 dès son abandon (voir \$24.1).

17.3 Utilisation du Bout dehors:

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

17.4 Les bateaux devront être équipés :

- d'un moteur fixe inbord, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour la course à courir.
- d'un mouillage complet (avec ancre), présent à bord.
- d'une VHF fixe de puissance 25W en état de marche.
- Si AIS , l'organisateur suggère qu'il soit en marche durant la course
- 17.5 Les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique, ainsi qu'un gilet de sécurité de la sortie du port de Port-Louis jusqu'à l'arrivée au port de Port-Louis

Une infraction à cette règle pourra après instruction être sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à 5H

17.6 Veille et vacations VHF: 08

Bien que veillant normalement le canal 16, le Comité de Course ne se substituera en aucune manière aux services officiels. Les concurrents doivent obligatoirement rester en double-veille sur les canaux 16 et 08 (voir §25) jusqu'à une heure après leur arrivée.

Un essai VHF sur le canal de course sera fait avant le départ pour vérifier le fonctionnement des VHF, tous les concurrents devront accuser réception de l'appel du comité de course.

Chaque bateau devra communiquer sa position ainsi que les numéros du bateau qui le précède et qui le suit par VHF à 19h00 et à 7h00 locale auprès du bateau accompagnateur.

18 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 18.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 18.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information le 28 Avril 2017, à partir de 12H00, et au plus tard à 14H00. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation de la course (Dimanche 30 Avril 2017).





19 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Au port, les concurrents doivent arborer en mâture les pavillons de l'épreuve fournis par l'organisation.

20 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon DELTA VOILES.

21 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 21.1 Les bateaux accompagnateurs des concurrents doivent se tenir en dehors de la zone entre le départ et la première bouée à virer
- 21.2 Le bateau accompagnateur de l'organisation sera un voilier BAVARIA 36 du nom de REDER BRO skipper daniel Prévôt qui suivra la course. L'équipage sera joignable en permanence par VHF et par téléphone au 06 63 05 87 14.

22 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

23 LIMITATIONS DE NETTOYAGE DES BATEAUX AU PORT

Les appareils de respiration sous-marine ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés dans le port de Port Louis

24 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Canal de vacation radio : canal 08.

Pointage par VHF obligatoire pour chaque concurrent à 19h00 et à 7h00 locale.

26 PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 30 avril à 15h00 à la Salle de la Citadelle (capitainerie). L'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction du nombre de bateaux arrivés.

Les prix seront distribués comme suit :

Lots et coupes offerts au 3 premiers bateaux du classement et d'un tirage au sort.

Coupe au premier temps réel.





27 DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Les organisateurs pourront pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription, ni dédommagement.

Composition du corps arbitral

Président du Comité de Course : André LE NEURES

Président du Jury: Patrick LE PEN

Jaugeur : Eric COLLET

Directeur de course : Sylvain PONTU joignable H24 au 06 20 36 64 36



ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2013 - 2017 Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*):

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*):

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*):

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*):

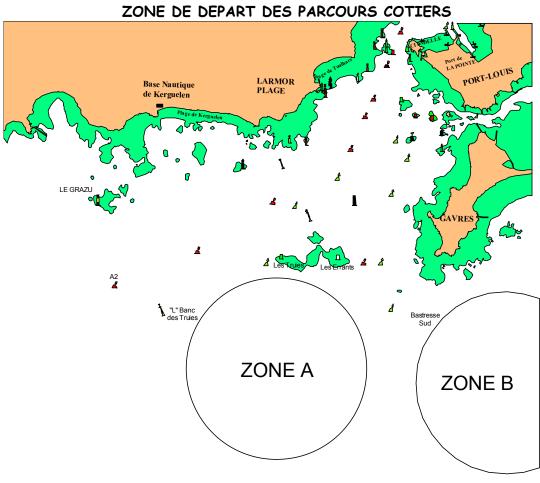
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

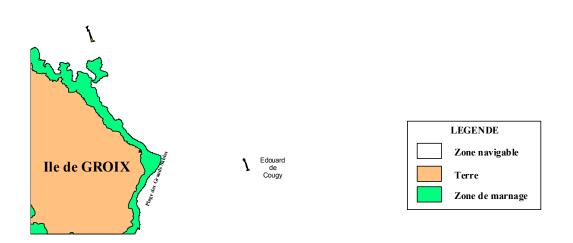
Appendix F (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris



ANNEXE « ZONES DE COURSE »







ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques ci-dessous.

Si un bateau du comité de course arborant Pavillon "H" et le « Pavillon de Série » des séries concernées (si plus d'une série en course) (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

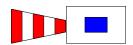


Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course. Le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons "Aperçu" sur "S" accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le «Pavillon de Série» des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant :

«La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69.»



Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué :

- La bouée Jument de Glénan
- La bouée Jaune de Glénan
- La Bouée «Les galères »
- Le phare des Birvideaux



ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

- HEURES DE MAREES :

Date	Pleine Mer	Basse Mer	Coefficient
Samedi 29 avril 2017	19H44	13H40	101
Dimanche 30 avril 2017	8H16	2H09	95

(Heures légales à Port-Tudy)

NAVIGATION DANS LA RADE :

Informations concernant les circulations des navires de transport de passagers dans la rade. Il est expressément demandé de ne pas gêner ces navires.

- Bateaux desservant l'île de Groix :
 Zone entre la Citadelle de Port-Louis, et l'appontement se situant au niveau de la bouée de chenal n°13.
- 2) Bateaux de la rade "BATOBUS", ou vedettes blanches : Ces bateaux ont une activité continue, et font des navettes régulières entre :
 - Le port de plaisance de Lorient et Pen Mané en Locmiquelic.
 - Le port de pêche de Lorient et le port de La Pointe à Port-Louis.

En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires. Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera disqualifié pour la course sans instruction.



ANNEXE « PARCOURS »

PARCOURS N°1	Longueur 120 Milles			
	Latitude	Longitude	Marques	
Départ Sud de Bastresses Sud				
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Tribord	
La jument des Glénans			Contourner et Laisser à Bâbord	
Belle ile			Laisser à Bâbord	
Card Est Les Galères (Kerdonis)	47°18,79N	003°02,77W	Laisser à Bâbord	
Hoedic et Houat			Laisser à tribord	
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Bâbord	
Arrivée A8 à Tribord par le chenal sud				
PARCOURS N°2	Longueur 129 Milles			
	Latitude	Longitude	Marques	
Départ Sud de Bastresses Sud				
Card Sud Spineg	47°45,19N	004°18,82W	Contourner et laisser à Bâbord	
La jument de Glénan			Laisser à Bâbord	
Belle ile			Laisser à Bâbord	
Card Est Les Galères (Kerdonis)	47°18,79N	003°02,77W	Laisser à Bâbord	
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Tribord	
Arrivée A8 à Tribord par le chenal sud				
PARCOURS N°3	Longueur 105 Milles		ueur 105 Milles	
	Latitude	Longitude	Marques	
Départ Sud de Bastresses Sud				
Card Sud des Chats	47°35,70N	003°24,50W	Laisser à Tribord	
Card Sud Spineg	47°45,19N	004°18,82W	Contourner et laisser à Bâbord	
La jument de Glénan			Laisser à Bâbord	
lle de Groix			Laisser à Bâbord	
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Bâbord	
Arrivée A8 à Tribord par le chenal sud				
PARCOURS N°4	Longueur 93 Milles			
	Latitude	Longitude	Marques	
Départ Sud de Bastresses Sud	- 3	- 0	1	
Card Est Jaune de Glénan	47°38,82N	004°18,45W	Contourner et laisser à Bâbord	
Belle ile	,	,	Laisser à Bâbord	
Card Est Les Galères (Kerdonis)	47°18,79N	003°02,77W	Contourner et laisser à Bâbord	
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Tribord	
Arrivée A8 à Tribord par le chenal sud				





PARCOURS N° 5		Longueur 88 Milles		
	Latitude	Longitude	Marques	
Départ Sud de Bastresses Sud				
Card Sud des Chats	47°35,70N	003°24,50W	Contourner et laisser à Tribord	
Card Ouest Basse Capella (Four)	47°15,66N	002°44,02W	Contourner et laisser à Tribord	
Belle ile et ses dangers			Laisser à Tribord	
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Tribord	
Arrivée A8 à Tribord par le chenal sud				

PARCOURS N° 6 Longueur 63 Milles			ueur 63 Milles
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Sud de Bastresses Sud			
Card Sud des Chats	47°35,70N	003°24,50W	laisser à Tribord
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°23,59W	Laisser à Bâbord
Belle ile			Laisser à Bâbord
Card Est Les Galères (Kerdonis)	47°18,79N	003°02,77W	Contourner et laisser à Bâbord
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée A8 à Tribord par le chenal sud			

PARCOURS N° 7	Longueur 68 Milles		
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Sud de Bastresses Sud			
Pen Men (Groix)			Laisser à Bâbord
lle de Groix			Laisser à Bâbord
Card Sud des Chats	47°35,70N	003°24,50W	Laisser à Bâbord
Basse du Guihel	47°37,52N	003°20,20W	Laisser à Tribord
Card Sud Le Pouilloux (Quiberon)	47°27,90N	003°08,00W	Laisser à Tribord
Card Est Les Galères (Kerdonis)	47°18,79N	003°02,77W	Contourner et laisser à Tribord
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée A8 à Tribord par le chenal sud			



ANNEXE « Abords Port de la Pointe Port Louis »

Les bouees du chenal ne sont pas éclairées. De jour il est conseillé aux concurrents de viser la balise verte d'entrée de port puis le bout de l'estacade nord De nuit, viser le feu d'entrée rouge de l'estacade nord

